



PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 08 février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * *

Date de convocation : 02 février 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX, Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette DEBERLE

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB)

Secrétaire de séance : Aloïs BUMB

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/12/2023
- Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget
- Signature de devis : travaux impasse du terrier, travaux préau ancienne école et réfection mur chemin des cactus
- Ajout d'un éclairage public impasse du terrier
- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Durée d'amortissement du bien 5-22 sur le budget village vacances
- Contrats d'assurance des risques statutaires avec le CDG 43
- Questions diverses :
 - dossiers fonds façades 2024
 - adjudication 2024 - 2026

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 21/12/2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le vote du budget

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibérations votées à l'unanimité

3- Signature de devis

Travaux impasse du terrier : aménagement du chemin d'accès (80m linéaire) par la pose d'un enrobé et des travaux de gestion d'évacuation de l'eau d'écoulement. Devis : 15 700€ HT

Délibération votée à l'unanimité

Travaux préau ancienne école : démontage de l'ancien préau et d'une partie de la clôture ; chantier réalisé par un agent communal ; reconstruction d'un mur permettant un accès véhicule entre la propriété cadastrée B 456 appartenant à Mylène Deberle : devis à 5 864 € HT. Proposition de soumettre une prise en charge financière équitable entre la commune et la propriétaire sur les travaux concernant l'édification du mur. Ces travaux permettront l'ajout de 4 places de parking côté ancienne école et 2 places côté propriété

Délibération votée à l'unanimité

Réfection du mur chemin des cactus : un mur en pierre sèche est à rebâtir après son éboulement, il fait 3,50 m de long pour 1,20 m de hauteur. Devis de Gareth Barrett : 1 875 €

Délibération votée à l'unanimité

Changement de la chaudière de l'appartement 2 de l'ancienne mairie : suite à un disfonctionnement de la chaudière, un devis a été demandé à la SARL Garrel : 5 806,02 € TTC. Aloïs BUMB étant un des colocataires de cet appartement, ce dernier ne vote pas

Délibération votée à l'unanimité

4- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, relatif à la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publique territoriale, indique que le conseil municipal doit autoriser le versement de cette prime et doit en déterminer le montant en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le conseil municipal décide de verser cette prime aux agents remplissant les conditions réglementaires et de garder les montants fixés par le décret. Christine PEYROUX, étant partie prenante, ne vote pas

Délibération votée à l'unanimité

5- Ajout d'un éclairage public impasse du terrier

Un nouveau devis plus complet, vient remplacer l'ancien voté au précédent conseil municipal pour permettre la pose d'un éclairage public au départ de l'impasse du terrier. Le coût total est de 2 853,40 € HT. Le SDE prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant une participation de 55 % de ce montant à la commune, soit 1 569,37 € HT.

Délibération votée à la majorité

(2 contre : Pierre-Jean GALLET, Aloïs BUMB ; 1 abstention : Benoît BRIAND)

6- Adhésion à la fondation du patrimoine

Le groupe de l'église souhaiterait acquérir une armoire vitrée sécurisée pour mettre en valeur des objets patrimoniaux stockés dans l'église. La fondation du patrimoine est un organisme reconnu d'utilité public permettant de lancer un financement participatif pour soutenir ce type de projet. Les dons sont défiscalisés, et peuvent intéresser touristes, habitants, entreprises... La mairie doit pour cela adhérer à cette fondation. La cotisation annuelle pour l'année 2024 est de 100 €.

Délibération votée à l'unanimité

7- Contrats d'assurance des risques statutaires avec le CDG 43

Nous avons actuellement un contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG 43 suite à un marché que ces derniers avaient lancé. Ces contrats arrivant à terme le 31 décembre prochain, le CDG 43 souhaite lancer un nouveau marché pour souscrire un nouveau contrat qui couvrira les années 2025 à 2028. Les communes doivent donc délibérer pour donner mandat au CDG afin que ces derniers puissent lancer une consultation. Le fait de donner mandat au CDG n'engage en rien la commune.

Délibération votée à l'unanimité

8- Durée d'amortissement du bien 5-22 sur le budget village vacances

Afin de régulariser l'amortissement du bien n° 5-22 sur le budget village vacances (bureau, armoire de bureau et armoire à clés), il convient d'en fixer une durée. Monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur une durée de 10 ans.

Délibération votée à l'unanimité

9- Questions diverses

Dossiers fonds façades 2024

Sept demandes ont été déposées en mairie, toutes répondent aux critères d'attribution. L'enveloppe totale de la commune étant de 6 000 €, elle sera répartie équitablement entre les projets au prorata des coûts des travaux et sous réserve qu'ils soient réalisés avant la fin de l'année. Pour rappel la communauté de communes

s'engage à verser une aide équivalente à celle versée par la commune. En 2024, le taux d'intervention de la commune s'établit à 19,57 % des couts projetés des travaux.

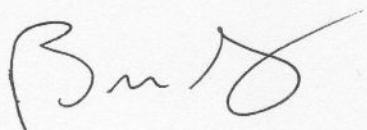
Adjudication 2024 - 2026

L'ensemble des parcelles communales adjudiquées au plus offrant ont été attribuées.

Aménagement du bourg

Un point financier sur l'ensemble des aides à la réalisation des travaux est présenté. Au total, nous pourrons bénéficier de 76,69 % d'aide, avec un reste à charge pour la commune d'environ 105 000 € pour un marché d'environ 450 000 €.

Signature secrétaire de séance



Signature Maire

